

Paris, le 3 juin 2020



COMMISSION
DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET
DE LA COMMUNICATION

GROUPE DE
TRAVAIL COVID-19
« ENSEIGNEMENT
AGRICOLE »

CONCLUSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19 « ENSEIGNEMENT AGRICOLE »

Le groupe de travail « enseignement agricole » de la commission de la culture est animé par Antoine Karam (Guyane, apparenté LREM), et est composé d'Annick Billon (Vendée, UC) Maryvonne Blondin (Finistère, Soc) et Michel Savin (Isère, LR)

Afin de suivre les conséquences de la crise de Covid-19 sur l'ensemble des secteurs relevant de la compétence de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, son Bureau a décidé le mardi 14 avril de créer 12 groupes de travail transpartisans et animés par le rapporteur pour avis des crédits en charge du secteur.

Dans ce cadre, le groupe de travail « enseignement agricole » a auditionné les principaux acteurs de cette voie de formation : représentants de syndicats enseignants agricoles, du conseil national de l'enseignement agricole privé, de l'union nationale des maisons familiales rurales (MFR), de fédération de parents d'élèves scolarisés dans l'enseignement agricole. Il a également eu un échange avec Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, dans le cadre de son audition par la commission de la culture le 7 mai dernier.

Il ressort de ces auditions **10 préconisations**.

I. État des lieux de l'enseignement agricole

a) L'enseignement agricole fortement touché par la crise de Covid-19 en raison de ses spécificités

➤ La spécificité des enseignements

L'enseignement agricole se caractérise par de nombreux cours « d'atelier » rendant **difficile un enseignement à distance** : les exemples sont multiples, mais on peut penser à des formations de la filière forêt-bois, l'élevage, les activités hippiques ou encore l'aménagement paysager.

Le groupe de travail souhaite rendre hommage à **l'ensemble de la communauté éducative** qui a su se mobiliser pour trouver des façons innovantes de poursuivre les apprentissages. Tel est le cas de cet enseignant de la filière cuisine-restauration qui proposait des cours en direct à ses élèves, de sa cuisine sur les différentes techniques

culinaires. Toutefois, malgré cet investissement remarquable, **les acquisitions pédagogiques en ont souffert.**

➤ **Le rôle prépondérant des stages dans la pédagogie**

L'enseignement agricole se distingue par la part importante jouée par les stages en entreprise. Si le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, en lien avec le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'enseignement supérieur, a rapidement précisé **qu'aucun élève ne pourra être empêché de se présenter aux examens** au motif qu'il n'a pas complété l'ensemble de ses périodes de stage pour cause de confinement, il n'en demeure pas moins que ce temps passé en entreprise représente un moment important de la formation, **permettant de se familiariser aux pratiques professionnelles et participe fortement à l'employabilité de l'apprenant.**

Dans la filière des services aux personnes, de nombreux élèves devaient effectuer leurs stages dans des EPHAD. Or les conditions sanitaires strictes applicables dans ces établissements les ont rendus impossibles. De même, pour la filière agro-alimentaire, alors que le ministre de l'agriculture a fait un appel aux volontaires pour participer aux travaux agricoles, les stages des élèves ont été annulés.

b) Une forte mobilisation des « trois familles de l'enseignement agricole » pour assurer la continuité pédagogique des élèves

À l'annonce de la fermeture des établissements d'enseignement, les « trois familles de l'enseignement agricole » - enseignement agricole public, enseignement agricole privé sous contrat et maisons familiales rurales (MFR) - se sont mobilisées afin d'assurer la continuité pédagogique des enseignements.

En outre, l'enseignement agricole s'est greffé sur le service Docaposte mis en place par la Poste, permettant aux enseignants d'envoyer par courrier leurs cours aux élèves et à ceux-ci de retourner gratuitement leurs devoirs. Certains établissements ont accompagné cet envoi d'un appel téléphonique, afin de s'assurer de la bonne compréhension du cours et fournir des informations complémentaires.

➤ **Enseignement agricole public**

AgroSup Dijon, institut d'appui à l'enseignement technique agricole - et éditeur des ouvrages « Educagri », a mis à disposition des enseignants, élèves et étudiants les versions numériques des ouvrages. Au final, près de 75 % des manuels utilisés au lycée étaient disponibles en ligne.

Par ailleurs, au 24 mars, soit moins de 15 jours après la fermeture des établissements d'enseignement, quelque 12 700 enseignants avaient créé des classes virtuelles sur les 15 000 enseignants exerçant dans les lycées agricoles publics, soit près de 85 % - au rythme accéléré d'environ un millier créées chaque jour.

➤ **Enseignement agricole privé**

En ce qui concerne l'enseignement agricole privé, ce dernier a pu s'appuyer sur son centre de formation continue, qui proposait déjà avant la crise de Covid-19 des formations en ligne. Il a ainsi été mis à contribution pour mettre en relation des enseignants et des intervenants avec des groupes de jeunes, qu'il s'agisse ou non de leurs classes. En outre, la quasi-totalité des établissements agricoles ont mis en place, seuls ou dans le cadre d'un collectif territorial, une plateforme numérique.

➤ **Maisons familiales rurales**

Le réseau des maisons familiales rurales s'est également fortement mobilisé pour accompagner leurs élèves pendant toute cette période. Le nombre d'espaces numériques de travail a augmenté de façon exponentielle, passant de 1 000 comptes ouverts avant la crise à plus de 15 000 comptes.

➤ **Malgré un investissement de la communauté éducative, un décrochage de certains élèves**

Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation estime à 5 % le nombre de décrocheurs pendant la période de confinement, c'est-à-dire d'élèves, dont les établissements d'enseignement agricole **sont sans nouvelles**.

Toutefois, un certain nombre d'élèves « non-décrocheurs » - pour reprendre la terminologie - ministérielle ont **connu des difficultés** pour suivre un enseignement régulier à distance, pour diverses raisons, notamment matériels et d'infrastructures. Comme l'a rappelé le secrétaire général du CNÉAP, 40 % des élèves accueillis dans les établissements de son réseau sont boursiers, avec les difficultés socio-économiques que cela implique.

Pour sa part, le SNETAP-FSU estime à **25 % le nombre d'élèves désengagés de leur scolarité** (manque d'assiduité aux cours ou dans la remise des devoirs notamment).

c) Préparer la reprise des cours avant les vacances d'été

L'ensemble des personnes auditionnées, ainsi que le ministre ont exprimé le souhait d'une réouverture des établissements d'enseignement avant les vacances d'été : « *le retour des élèves doit être l'occasion de les remotiver, de faire le point individuellement avec eux sur les problèmes rencontrés dans leurs familles mais aussi en entreprise [pour les apprentis qui sont restés en entreprise]* », ou encore « *nous n'imaginons pas terminer l'année scolaire sans revoir nos élèves* ».

Lors de ses auditions, le groupe de travail a noté un certain nombre de critiques, regrettant que les décisions affectant l'éducation nationale s'appliquent de manière « unilatérale » à l'enseignement agricole. Tel a été le cas des annonces du ministre de l'éducation nationale le 3 avril dernier sur les conditions de passation du baccalauréat 2020.

Le groupe de travail appelle le ministère a précisé rapidement les conditions de réouverture des établissements d'enseignement agricoles – ceci après une **concertation avec l'ensemble des acteurs**.

Or, si elle semble s'être renforcée au niveau national depuis début mai – le ministre ayant indiqué une forte concertation notamment via les réunions du CHSCTM, du CHSCT et du CTM –, le groupe de travail a noté des difficultés de **concertation et d'information au niveau local**.

Plusieurs personnes auditionnées regrettent des contacts parfois difficiles avec les DRAAF (direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt). Certaines DRAAF ont diffusé des informations en cours de validation par les ministères entraînant ainsi de nombreuses questions sur le terrain.

Lors de son audition le 7 mai dernier, Didier Guillaume a indiqué que « *le déconfinement ne sera réussi que s'il est progressif, à l'inverse du confinement qui a été brutal* ». Le groupe de travail partage cette analyse tout en précisant, **qu'il doit se faire au niveau local en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés** : DRAAF, chefs d'établissements, enseignants et intervenants, parents d'élèves. À titre d'exemple, la situation est très différente entre une MFR accueillant simultanément en moyenne des groupes de 15 à 25 élèves et un établissement agricole de grande taille.

Cette reprise des cours nécessite également **de travailler avec les représentants d'associations d'élus locaux sur les questions liées aux transports scolaires, à l'internat et à la restauration collective**. L'enseignement agricole se distingue par un bassin de recrutement de ses élèves étendu. Le représentant de la PEEP Agri a indiqué au groupe de travail que certains élèves habitent à plus de 150 km de leurs établissements. Les problématiques des transports scolaires, d'internats – **50 % des apprenants sont internes**, cette proportion pouvant atteindre 80 % dans certains établissements, contre une moyenne de 10 % d'internes dans l'éducation nationale – et de restauration collective – avec trois repas par jour à organiser – sont essentielles. **Rouvrir les établissements sans internat, ni cantine n'a aucun sens**.

Enfin, le groupe de travail salue la volonté du ministère de l'agriculture et de l'alimentation de disposer d'**une circulaire propre à l'enseignement agricole** sur la réouverture des établissements. Comme l'a souligné Didier Guillaume lors de son audition le 7 mai dernier, « *mettre en place nos propres directives, circulaires et guides de bonnes pratiques* » permet d'être « *agiles, mobiles et réactifs* ».

Préconisations

- Prévoir la réouverture des établissements d'enseignement en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux

- Travailler avec les représentants des associations d'élus sur les questions liées aux transports scolaires, internats et restauration collective

d) Apporter un soutien scolaire et permettre un renforcement des apprentissages

Afin d'apporter un soutien scolaire aux apprenants de l'enseignement agricole pendant les vacances d'été, le groupe de travail propose la **mise en place du dispositif « école ouverte » dans les établissements concernés**, tenant compte à la fois des matières spécifiques enseignées, mais également des contraintes inhérentes au bassin de recrutement de l'enseignement agricole (internat).

En outre, le ministère de l'éducation nationale a annoncé la mise en place d'un dispositif « école ouverte », renforcé pour cet été tant sur le nombre d'élèves accueillis que de niveaux de classe concernés. Le groupe de travail appelle à la mise en place rapide d'une réflexion visant à **permettre d'accueillir des élèves de l'enseignement agricole dans des établissements de l'éducation nationale proches de chez eux**, pour qu'ils puissent bénéficier d'un soutien scolaire dans les matières communes avec l'éducation nationale (mathématiques, français, physique-chimie, langues vivantes, ...).

Par ailleurs, il lui semble également nécessaire de revoir le **schéma prévisionnel d'emplois pluriannuel**. Celui-ci prévoit, sur la période 2019-2022 la suppression de 300 ETP, avec une accélération sur les années 2021 et 2022.

Année	2019	2020	2021	2022
Suppression d'ETP	-50	-60	-80	-70

Or, ces diminutions ont des effets immédiats sur l'enseignement délivré, d'autant plus que les effectifs ont connu à la rentrée 2019 une augmentation, après plus de 10 années d'érosion. Le gel des suppressions d'ETP prévues en 2021 permettrait de **maintenir un encadrement des élèves en petits groupes**, plus propices au soutien scolaire et à l'individualisation des besoins de chacun d'entre eux.

Préconisations

- Réfléchir à un dispositif « école ouverte » mutualisée, notamment pour les matières communes entre l'enseignement agricole et éducation nationale, afin de permettre aux élèves de l'enseignement agricole domiciliés loin de leurs établissements de pouvoir disposer d'un soutien scolaire pendant les vacances d'été
- Revoir le schéma prévisionnel d'emploi pour mettre fin à la baisse du nombre d'ETP, afin de permettre un accompagnement des élèves en petits groupes

II) Agir pour éclaircir l'avenir de l'enseignement agricole assombri par la crise de Covid-19

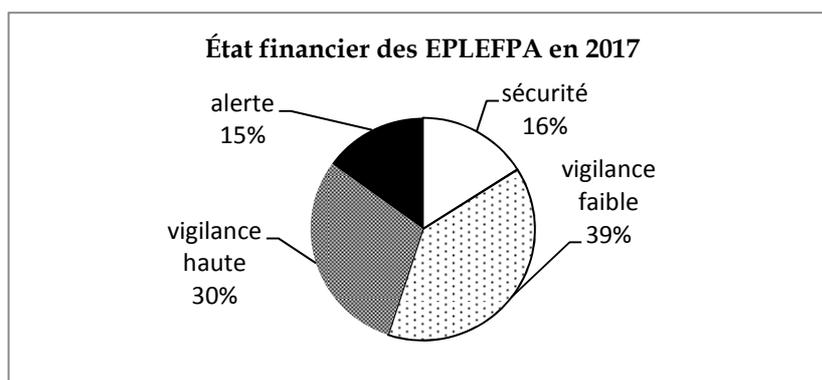
a) Une crise aux conséquences financières lourdes qui appellent un soutien fort de l'État

La crise de Covid-19 a eu des conséquences financières importantes sur l'enseignement agricole. Le ministère estime ainsi à une **centaine de millions d'euros les pertes financières** pour l'ensemble de l'enseignement agricole. Pour sa part, le CNÉAP chiffre sa perte financière du début du confinement à fin mai entre 20 et 22 millions d'euros.

Les raisons de ces pertes financières sont plurielles :

- un remboursement aux familles de l'internat et de la restauration collective, alors même que certaines sociétés de restauration continuent à facturer les prestations ou certaines charges ;
- une fermeture des activités annexes des établissements : fermeture des crèches annexées aux lycées, des magasins de proximité, des cuisines centrales délivrant des repas à d'autres structures et des plateaux techniques loués à des producteurs locaux. Ces activités font partie intégrante des cinq missions que l'article L. 811-1 du code rural et de la pêche maritime donne aux établissements agricoles : l'animation et le développement des territoires, les activités de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaires ;
- un soutien aux personnels sous contrat qui ne peuvent pas bénéficier du chômage partiel. Selon Didier Guillaume, le ministère a fait en sorte de n'arrêter aucun contrat. Pour leur part, les lycées agricoles privés sous contrat ont indiqué avoir maintenu le paiement des salaires de leurs personnels sans recours à l'activité partielle ni aux aides proposées par l'État.

Or, avant même la crise de Covid-19, la situation financière de plusieurs EPLEFPA (établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole) était sous surveillance, malgré une amélioration générale ces dernières années : **45 % d'entre eux étaient dans une situation financière difficile ou préoccupante en 2017.**



Source : Note de service DGER/SDEDC/2018-298 du 17 avril 2018

La santé financière des établissements d'enseignement participe à l'**attrait** de cet enseignement envers les apprenants et leurs familles. En effet, **comment attirer de nouveaux élèves ou étudiants si les exploitations agricoles liées aux établissements sont en difficulté financière ?**

Par ailleurs, le groupe de travail souhaite souligner le rôle important des EPLEFPA dans l'animation des territoires : il s'agit d'ailleurs d'une des missions qui leur est confiée par l'article L. 811-1 du code rural et de la pêche maritime.

En outre, le groupe de travail rappelle que le ministre a annoncé en juillet 2019 un **plan de requalification** sur trois ans, pour 1 400 agents de catégorie 3 et **la revalorisation** des salaires des enseignants des établissements privés sous contrat pour les aligner sur les agents contractuels des établissements d'enseignement à gestion nationale. Ce plan participe à la nouvelle dynamique que le ministère souhaite donner à l'enseignement agricole : certains établissements **éprouvent des difficultés pour recruter de nouveaux professeurs**. Dans ces conditions, il est difficile de promouvoir une image valorisante de l'enseignement agricole auprès des élèves et de leurs familles. Dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2020, un montant supplémentaire de 2,13 millions d'euros a été alloué pour financer le plan de requalification et de revalorisation. **Toutefois, les mesures d'application de ce dispositif n'ont pas encore été prises**. Le groupe de travail appelle à un déblocage rapide de la situation.

Préconisations

- **Mettre en place un plan d'aide économique aux exploitations et établissements d'enseignement agricole pour les aider à faire face aux conséquences de la crise de Covid-19**
- **Prendre les mesures d'application du plan de requalification et de revalorisation salariale pour les agents contractuels et les enseignants de catégorie 3 de l'enseignement agricole privé sous contrat**

b) Répondre aux nombreuses incertitudes qui pèsent sur la rentrée

➤ **comment concilier distanciation physique et internat ?**

50 % des apprenants de l'enseignement agricole sont internes. Dans le cadre de la reprise des cours, le protocole sanitaire diminue fortement le nombre d'internes pouvant être accueillis. En effet, comment gérer distanciation de 4 m² et accueil de 2 à 4 jeunes par chambre ? Actuellement, les établissements ne savent pas s'ils doivent accepter **le même nombre d'inscriptions en internat ou un nombre plus faible**. Or, pour nombre d'entre eux, l'internat fait partie à part entière du **projet pédagogique**. Lors de son audition, le ministre a présenté une position claire : « *s'il nous faut diviser par deux, voire par*

trois, le nombre de lits, il faudra trouver d'autres modalités pour nos internes. En revanche, je tiens à le souligner : pour la rentrée 2020-2021, nous inscrivons tout le monde ». Toutefois, cette incertitude peut peser sur les familles et les élèves qui décident au final de s'orienter vers d'autres voies professionnelles. De même, en raison des nombreuses interrogations sur la circulation du virus et les conséquences de la vie en internat, certaines **familles peuvent songer à désinscrire** leurs enfants (ou ne pas les inscrire) pour se tourner vers des systèmes de formation différents.

Comme l'a indiqué une personne auditionnée, « *il est important de rassurer les élèves et de leur rappeler qu'il n'est pas forcément dangereux de vivre ensemble* ».

➤ **Des difficultés pour trouver un stage ou un apprentissage dans un contexte de crise économique ?**

La crise de Covid-19 risque d'avoir des répercussions économiques importantes, notamment sur les petites entreprises. Or, ce sont souvent celles-ci, sur les territoires, qui accueillent des apprenants en stage ou en apprentissage. Si pour le moment, le ministère n'a pas constaté de baisse du nombre de stages, il est conscient que certaines entreprises prendront moins de stagiaires.

Dans ces conditions, le groupe de travail appelle à un **assouplissement des conditions d'accès au statut scolaire alternant**. Celui-ci présente l'avantage de permettre à un jeune qui n'a pas encore trouvé un contrat d'apprentissage de pouvoir **quand même s'inscrire dans une formation**, et commencer son année scolaire par des cours, dans l'attente de la signature de son contrat d'apprentissage. De telles formations sont déjà proposées par les MFR, avec un changement du statut de l'apprenant à partir du moment où ce dernier débute son apprentissage. Toutefois, le directeur et le président de l'union nationale des MFR ont indiqué que s'ils ont la possibilité de recourir au statut de scolaire alternant pour les formations de l'enseignement agricole, tel n'est pas le cas pour les élèves accueillis par les MFR dans le cadre des formations de l'éducation nationale.

➤ **Renforcer les liens entre les enseignements et les filières professionnelles**

De nombreux élèves n'ont pas pu effectuer leurs périodes de formation en milieu professionnel, qui sont une partie intégrante du cursus scolaire : ainsi pour le bac professionnel agricole, les élèves doivent passer entre 18 et 22 semaines en formation en milieu professionnel. De même, certains élèves en formation certifiante n'ont pas pu passer leur contrôle en cours de formation (CCF). Lors de son audition, Didier Guillaume a indiqué que le ministère travaillait en lien avec les filières professionnelles pour que toutes les formations initiales et continues soient en adéquation avec les besoins des entreprises.

Le groupe de travail souhaite qu'une réflexion soit menée, en lien avec les chambres d'agriculture et les chambres de commerce et d'industrie, ainsi que les associations professionnelles, pour **mobiliser de « jeunes professionnels »** qui sont installés il y a peu, afin qu'ils puissent **transmettre leurs compétences aux élèves** à travers un retour d'expérience.

Préconisations

- **Rassurer les élèves, et leurs familles, quant à la préparation de la prochaine rentrée (obtention du diplôme en cours, organisation des concours, conditions d'accueil dans les établissements d'enseignement)**
- **Assouplir dès maintenant les conditions d'accès au statut scolaire alternant**
- **Organiser une large concertation avec les représentants professionnels pour préparer la prochaine rentrée**

c) Relancer l'attractivité de la filière pour éviter une nouvelle diminution des effectifs

Après 10 ans d'érosion, les effectifs des apprenants ont connu une légère augmentation à la rentrée 2019. La campagne de promotion de l'enseignement agricole, « l'aventure du vivant » lancée à l'occasion du salon international de l'agriculture en février 2019, et la volonté des ministères de l'éducation nationale, et de l'agriculture et de l'alimentation de renforcer l'information et l'orientation vers l'enseignement agricole ont permis non seulement **de stopper l'hémorragie** affectant l'enseignement agricole – moins 3 000 élèves en septembre 2018 par rapport à la rentrée 2017 -, mais ont même suscité un rebond des inscriptions : **+ 3 000 élèves à la rentrée 2019**.

Or, **cette dynamique risque d'être cassée par la crise de Covid-19**. En effet, de nombreuses **journées portes ouvertes** prévues au printemps n'ont pas pu se tenir, même si les établissements ont fait preuve d'innovation pour informer les élèves et leurs familles, par des journées portes ouvertes virtuelles. D'autres ont mis en place des permanences téléphoniques et s'engagent à répondre rapidement aux questions posées.

De plus, l'enseignement agricole risque de souffrir du manque de conseil, d'information et d'orientation qui se font traditionnellement lors des **conseils de classe des deuxième et troisième trimestres**.

D'ailleurs, le conseil national de l'enseignement privé agricole estime une baisse potentielle de ses effectifs d'environ 15 % avec de très grande disparité entre les établissements, les régions ou les filières.

Or, l'enseignement agricole **reste mal connu** et beaucoup de familles et d'élèves ignorent qu'à peine un tiers des élèves inscrits dans les lycées agricoles se destine à des métiers en lien avec le secteur de

l'agriculture. D'ailleurs, le groupe de travail **regrette l'absence de mention de cette voie de formation - ou alors de manière trop succincte** - dans les discours publics au cours de cette crise de Covid-19. Il pense notamment au discours du Président de la République ou du Premier ministre concernant le confinement puis la réouverture progressive des établissements d'enseignement, ou encore les annonces concernant les sessions du bac et des examens 2020.

Le groupe de travail appelle le gouvernement à **lancer très rapidement une large campagne d'information et de communication** en faveur de l'enseignement agricole.

Préconisation

- Relancer fortement l'information et la communication sur l'enseignement agricole

<p style="text-align: center;">Annexe : les 10 préconisations du groupe de travail « Enseignement agricole »</p>

- Prévoir la réouverture des établissements d'enseignement en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux
- Travailler avec les représentants des associations d'élus sur les questions liées aux transports scolaires, internats et restauration collective
- Réfléchir à un dispositif « école ouverte » mutualisée, notamment pour les matières communes entre l'enseignement agricole et l'éducation nationale, afin de permettre aux élèves de l'enseignement agricole domiciliés loin de leurs établissements de pouvoir disposer d'un soutien scolaire pendant les vacances d'été
- Revoir le schéma prévisionnel d'emploi pour mettre fin à la baisse du nombre d'ETP, afin de permettre un accompagnement des élèves en petits groupes
- Mettre en place un plan d'aide économique aux exploitations et établissements d'enseignement agricole pour les aider à faire face aux conséquences de la crise de Covid-19
- Prendre les décrets d'application du plan de requalification et de revalorisation salariale pour les agents contractuels et les enseignants de catégorie 3 de l'enseignement agricole privé sous contrat
- Organiser une large concertation avec les représentants professionnels pour préparer la prochaine rentrée
- Rassurer les élèves, et leurs familles, quant à la préparation de la prochaine rentrée (obtention du diplôme en cours, organisation des concours, conditions d'accueil dans les établissements d'enseignement)
- Assouplir dès maintenant les conditions d'accès au statut scolaire alternant
- Relancer fortement l'information et la communication sur l'enseignement agricole